

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 15 juin 2015

Sous la présidence de M. Christian REBERT, Maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, Maire
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Francis BONZON
Mme Liliane HUSSER
M. Jacques SCHWARTZ
Mme Caroline ROLL
M. Stéphane FRANCK

M. Raymond HUSSER
M. Michel SCHWARTZ
Mme Corinne LUDWIG
Mme Marie RANZA
M. Frédéric PANKUTZ

Mme Pascale HERRGOTT
Mme Sylvie CAILLEBOTTE
M. Jean-Philippe STARCK
Mme Sylvie ROSINA
M. Marc JEANVOINE
Mme Mariane BERLOCHER

Absents excusés et non représentés : M. David HERRSCHER

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2) Agrément des gardes chasse pour les 3 lots
- 3) Consultation sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- 4) Prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (PFIC)
- 5) Mise à jour du PAVE
- 6) Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 7) Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 mai 2015.

Point 2 - Agrément des gardes chasse pour les 3 lots (D-2015-06-24)

Vu la délibération du 13 octobre 2015, portant relocation de la chasse et sur demande des locataires ci-dessous nommés qui sollicitent le renouvellement de l'agrément de leurs gardes chasse respectifs :

Lot	Adjudicataire	Garde-chasse
N°1	M. Alain REBERT	M. Denis HENNER 17 Grand'rue 68280 SUNDHOFFEN (délibération du 10 janvier 2011)
N°2	M. Alain HUMANN	M. Jacques SCHWARTZ 7, rue des Artisans 68280 ANDOLSHEIM (délibération du 10 avril 2006)
N°3	M. Daniel SCHWARTZ	M. Jacques SCHWARTZ 7, rue des Artisans 68280 ANDOLSHEIM (délibération du 10 avril 2006)

Monsieur Jacques SCHWARTZ, est exclu des débats ; il ne prend pas part au délibéré ni au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de donner un avis favorable au renouvellement de l'agrément des gardes chasse ci-dessus mentionnés pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2024

Point 3 - Consultation sur le projet de gestion des risques d'inondation PGRI (D-2015-06-25)

Monsieur Le Maire indique au conseil que la stratégie de l'eau et des inondations du bassin Rhin Meuse est traduite dans un ensemble de documents : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et programme de mesures (PDM), plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a élaboré le projet de mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui date de 2009 ainsi que le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la partie française des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse, pour la période 2016-2021. Les projets sont soumis notamment à l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, en application de l'article R.566-12 du code de l'environnement.

Il expose que le PGRI fixe des règles d'ouverture à l'urbanisation et de constructibilité strictes en fonction d'un aléa en zone inondable pour une crue de référence. Cette circonstance est de nature à rendre inconstructibles des zones à urbaniser ou urbanisées.

VU le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) élaboré par M. le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse,

CONSIDÉRANT qu'une partie du ban communal est soit classée en zone inondable, soit protégée par des digues,

CONSIDÉRANT les besoins de développement de la commune qui ne pourront être satisfaits par l'urbanisation des seuls espaces résiduels en zone déjà urbanisée,

CONSIDÉRANT les renforcements successifs des digues de l'III ayant permis de porter leur protection au niveau d'une crue centennale ainsi que leur très bon état d'entretien,

CONSIDÉRANT que le plan de prévention des risques d'inondation de l'III approuvé en 2006 est désormais intégré dans les documents d'urbanisme et qu'il tient compte du risque de rupture de digue,

CONSIDÉRANT que les exceptions permises pour les projets et zones d'intérêt stratégiques sont mal définies juridiquement et exposées au recours, bloquant les projets de développement de la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de rendre un avis très défavorable sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Rhin ;
- de s'opposer au classement en zone inconstructible de tous les terrains protégés par des digues et non encore urbanisés ;
- de demander que le PGRI reprenne les dispositions de prévention des risques de rupture de digues adoptées dans le plan de prévention des risques d'inondations de l'III en 2006 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles pour faire entendre les intérêts de la commune sur ce dossier ;
- de demander à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'une copie au Préfet du Haut-Rhin et au Président du conseil départemental du Haut-Rhin.

Point 4 - Prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC (D-2015-06-26)

Monsieur le Maire expose :

L'article 144 de la loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2015 pour chaque ensemble intercommunal (l'EPCI et ses communes membres) ont été notifiés par la préfecture le 24 avril 2015.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC sont possibles :

1. Conserver la répartition dite « de droit commun »
2. Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »
3. Opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Les modalités des répartitions dérogatoires ont été assouplies par la loi de Finances 2015. Il appartient aux collectivités de définir la nouvelle répartition du prélèvement, suivant leurs propres critères. Pour cela, des délibérations concordantes prises avant le 30 juin de l'année de répartition, de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple, sont nécessaires.

Par conséquent, le conseil municipal, en ce qui concerne le versement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

VU les lois de finances initiales pour 2012, 2013, 2014 et le projet de loi de Finances pour 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 109 de la loi de Finances 2015 modifiant le paragraphe II – alinéa 2 de l'article L.2236-3 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de retenir la répartition dérogatoire « libre » et fixe ainsi les modalités internes du versement de la manière suivante : le prélèvement du FPIC 2015, d'un montant total de 32 517 € (EPCI et communes membres), sera imputée uniquement à la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun selon le tableau ci-dessous :

Part FPIC	Montant
Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	32 517 €
ANDOLSHEIM	0 €
BISCHWIHR	0 €
FORTSCHWIHR	0 €
GRUSSENHEIM	0 €
HOLTZWIHR	0 €
MUNTZENHEIM	0 €
RIEDWIHR	0 €
WICKERSCHWIHR	0 €

- de charger M. le maire d'en informer les services de la Préfecture.

Point5 - Mise à jour du PAVE (D-2015-06-27)

Madame Liliane HUSSER, expose :

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 10 mai 2010. Il s'agit d'un document de planification qui précise les conditions et les délais de mise aux normes des réalisations, des équipements et des aménagements des espaces urbains. L'inventaire complet des obstacles et des anomalies sur les cheminements et espaces publics a été réalisé.

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, le PAVE est mis à jour.

Des travaux de mise aux normes ont été effectués lors de l'aménagement de la route de Sundhoffen en 2011. 2012 a vu la création de l'espace cinéraire selon les normes d'accessibilité en vigueur ainsi que deux rampes d'accès (PMR) au cimetière.

Plus récemment, l'aménagement de la place du village et de ses abords a été achevé. La voirie a été mise en accessibilité dans la rue du Centre, rue des Clefs et une portion de la rue des Messieurs. Une rampe d'accès a été installée à l'école maternelle ainsi qu'un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces aménagements sont repris dans le document de synthèse ainsi que sur le plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'approuver le maintien du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et sa mise à jour annuelle.

Point 6 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

- Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission lors de la réunion du 1^{er} juin 2015.
- Le mardi 23 juin, l'Adauhr viendra présenter la partie diagnostic du futur règlement municipal de construction qui remplacera l'actuel plan d'occupation des sols à compter du 1^{er} janvier 2016.

Commission travaux et bâtiments :

L'entretien des chaudières dans les bâtiments communaux et la vérification des extincteurs ont été réalisés.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Ecole maternelle :

- Le bilan du projet d'école est globalement positif. Les parents d'élèves sont mobilisés s'investissent pour l'école (vente d'agneaux de Pâques, marché aux puces, etc ...) ce qui permet aux enfants de bénéficier de sorties à coûts réduits ;

- Pour la prochaine rentrée, l'effectif devrait être de 65 élèves répartis en une classe monolingue et deux classes bilingues ;
- La structure de jeux sera remplacée au cours de l'été.

Ecole élémentaire :

- le conseil d'école se tiendra le jeudi 25 juin.
- La fête de fin d'année de l'école élémentaire aura lieu le mercredi 1^{er} juillet à la salle des fêtes et pour sa partie conviviale sur le côté ouest du parking.

Commission jeunesse et sports :

- Les jeunes de la commission clôtureront l'année par une sortie à vélo au Lindenkuppel, suivie d'un dîner en commun le vendredi 26 juin 2015.
- La commission des jeunes de Widensolen souhaite rencontrer celle d'Andolsheim.

Commission environnement et développement durable :

Monsieur Stéphane FRANCK fait un compte-rendu de la conférence du 2 juin dernier dans le cadre de la quinzaine de l'environnement de l'énergie et du climat. Le public a été sensibilisé à la consommation mondiale d'énergie, la performance énergétique et les clés d'une maison économe.

Commission embellissement et cadre de vie :

Le passage du jury des maisons fleuries se fera le 27 juillet prochain.

Commission mémoire et patrimoine :

La liste définitive des « malgré-nous » devra être arrêtée d'ici l'automne.

Commission consultative des sapeurs-pompier :

La manœuvre de printemps qui aura lieu le 20 juin. A cette occasion, cinq sapeurs seront promus au grade de caporal tandis que quatre autres se verront décerner la médaille d'honneur en argent pour 20 années de service.

C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. se réunira le 24 juin pour préparer la mise à jour du plan canicule.

Point 7 - Divers

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 6 juillet à 19h ;
- Suite à la réunion de la commission consultative communale de la chasse, sur demande des adjudicataires, le Préfet a été sollicité en vue d'obtenir l'autorisation de tir des daims déficients en battues et la permission du tir sélectif à l'affût en dehors des périodes d'ouverture de la chasse, au moment de la croissance et de la floraison des cultures. Monsieur le Préfet a accédé à la première demande.
- Monsieur le Maire communique le compte-rendu de l'activité GRDF sur la concession 2014, dont il ressort que près de la moitié des foyers de la commune sont raccordés au gaz.

Monsieur le Maire informe le conseil des dossiers traités lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- La numérisation des actes d'état-civil est achevée ; le prestataire va les intégrer dans le logiciel de gestion des relations avec les citoyens ;

- Un pupitre incliné a été acquis suite à prescription médicale pour un enfant de l'école élémentaire ;
- Un riverain s'est plaint que plusieurs arbres ont été abattus dans un lotissement alors que les colotis avaient participé à leur financement ; les remontées de racines et les dégradations de clôtures ont rendues ces abattages nécessaires ;
- Un arbre déficient de la place des fêtes sera remplacé à l'automne ;
- Une prolifération de chats a été constatée dans un quartier, la brigade verte est intervenue et a rappelé aux riverains l'interdiction de nourrir les animaux errants ;
- Des dépôts sauvages de déchets répétés rue du Tilleul ont également fait l'objet d'un signalement à la brigade verte ;
- Les toilettes de la salle des fêtes seront équipées de robinets à poussoir puisqu'il a été constaté que les robinets actuels sont restés ouverts à deux reprises durant un week-end entier ;
- L'avant-projet de restructuration du plateau sportif a été présenté aux responsables des associations utilisatrices : les retours sont attendus d'ici la fin de l'été ;
- Des horaires d'été ont été instaurés pour les services municipaux.

Intercommunalité

Monsieur le maire rend compte de l'évolution du dossier de l'intercommunalité. Il indique avoir été convié à un entretien à ce sujet avec le secrétaire général de la préfecture le 23 juin prochain.

Après la présentation de la communauté de communes du Pays de Brisach par son président en date du 1^{er} juin, le conseil incline plutôt pour une adhésion à la communauté d'agglomération de Colmar (CAC).

Le volet financier de l'opération est abordé avec l'exposé de l'impact budgétaire entre les coûts des compétences restituées et les compensations financières attendues, sur la base des données connues à ce jour. Le conseil est d'avis de reprendre les compétences exercées avant l'adhésion à la communauté de communes du Pays du Ried Brun et mutualiser les compétences résiduelles.

Néanmoins, le conseil relève qu'un flou persiste sur certains aspects :

- La loi « NOTRe », qui définit la nouvelle organisation territoriale a été récemment remise en cause par le Sénat ;
- Le SIACCA n'a, à ce jour, pris aucune position officielle sur l'extension de ses compétences et les modalités d'exercice de celles-ci.

Par conséquent, avant de s'engager, le conseil municipal souhaite attendre les clarifications sur les points évoqués ci-dessus.

La séance est levée à 22h35

Le Maire,

Christian REBERT